

V) FORMATION DE **TRACEUR REGIONAL**

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR REGIONAL TR
PREROGATIVES	Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve, le traçage <u>des épreuves Techniques</u> de ski alpin de niveau régional.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves alpines ainsi que des notions de traçage.
ORGANISATION	Le brevet de Traceur Régional est obtenu au cours de stages – examens organisés à l'initiative des comités de ski.
ENCADREMENT	Délégués à l'entraînement régional.
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 2 jours. Le visuel de formation de Juge de Compétition Alpin (y compris le Tronc Commun Fédéral est présenté à l'occasion)
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un traceur régional non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique National mettra à la disposition des traceurs des documents de formation continue sur le site de la FFS rubrique :[Fédération – Formation – Officiels – chapitre « Formation Continue »] dont le lien est le suivant : http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf

VI) FORMATION DE **TRACEUR NATIONAL**

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR NATIONAL TN
PREROGATIVES	Désigné par le Directeur d'épreuve ou par les coordonnateurs des circuits Hommes et Dames des épreuves internationales en France, il assure, <u>en toutes disciplines</u> , le traçage des épreuves de ski alpin.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son comité de ski. La filière d'inscription par le <i>SNMSF</i> existe également Etre traceur régional depuis au moins 1 an (mais avec un maximum de 3 ans) et avoir déjà tracé.
ORGANISATION	Le brevet de Traceur National est obtenu au cours de stages – examens organisés annuellement par la FFS.
ENCADREMENT	Délégués à l'entraînement national
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 2 jours.
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un traceur national non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique National mettra à la disposition des traceurs des documents de formation continue sur le site de la FFS rubrique : [Fédération – Formation – Officiels – chapitre « Formation Continue »] dont le lien est le suivant : http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf